

Brochure d'information

Édition 2024

Experte fiscale diplômée /
Expert fiscal diplômé



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

À qui cette brochure d'information s'adresse-t-elle?

La nouvelle formation d'experte fiscale / expert fiscal (EFisc.) comprendra diverses nouveautés concernant la structure et le déroulement des études. Ces nouveautés suscitent des questions que la présente brochure d'information clarifie pour toutes les personnes impliquées.

La brochure s'adresse en premier lieu aux étudiants qui souhaitent s'inscrire à la formation d'expert fiscal, mais elle sert aussi aux personnes et employeurs intéressés (représentants RH, supérieurs directs) de guide à propos de la flexibilité des études, des nombreux modules et des

formations certifiantes et certificats récemment introduits.

Cette brochure d'information continue d'évoluer et sera complétée de nombreux détails importants, notamment sur le site Internet (www.expertsuisse.ch/nouvelle-formation-efisc).

Bonne lecture!

Michael Vonlanthen
Membre de la Direction
Responsable Formation

Table des matières

Introduction	4
La maison EFisc.	6
Déroulement des études	8
De la formation actuelle à la nouvelle	11
Frais de cours / subventions de la Confédération: financement axé sur la personne. . .	14
Reconnaissance maximale	16

Tu souhaites devenir experte fiscale diplômée / expert fiscal diplômé?

Profil de la profession d'experte fiscale diplômée / expert fiscal diplômé

Des talents de conseiller sur des sujets fiscaux complexes?

Si tu aimes travailler de manière dynamique et avec d'autres personnes, cette profession est faite pour toi.

Tu peux travailler dans l'économie privée ou dans l'administration publique. Dans l'économie privée, tu conseilles les entreprises, les particuliers et les institutions publiques en matière fiscale. Dans l'administration publique, tu traites des cas fiscaux complexes concernant des personnes morales et physiques ou évalue les demandes de ruling.

Ce diplôme d'expert te permet d'acquérir de larges compétences en droit fiscal dans tous les types d'impôts, de réfléchir en termes d'économie d'entreprise et de développer une grande habileté à négocier.

Pour ce faire, tu as recours à un réseau de partenaires issus de la fiduciaire, de l'audit, du barreau, du conseil juridique ou des autorités.

Tu développes les meilleures solutions possibles pour tes clients en matière de fiscalité complexe.

Quels sont les avantages de la nouvelle formation d'expert fiscal?

À partir de l'automne 2023, EXPERTsuisse proposera une nouvelle formation de préparation aux examens fédéraux d'experte fiscale / expert fiscal. Le nouveau concept de formation apporte une valeur ajoutée en intégrant de nombreuses nouveautés:



Conception modulaire

Pendant tes études, tu suivras douze modules individuels qui, coordonnés entre eux, te permettront de développer solidement tes compétences en matière de fiscalité.



Formations certifiantes intégrées

Au cours de tes études, tu passes diverses attestations de connaissances qui débouchent sur trois certificats différents: impôts indirects, fiscalité des personnes physiques et conseil fiscal aux PME.



Diplôme reconnu

Les études te permettent d'obtenir un diplôme au niveau le plus élevé du cadre national des certifications (CNC 8).



Apprentissage équilibré

Tous les modules comprennent un bloc théorique condensé et sont approfondis par de nombreux exemples de cas pratiques.



Flexibilité horaire

Environ un tiers des études consiste en un enseignement asynchrone, sans contrainte d'horaires et de lieu. Grâce à cette flexibilité, tu peux apprendre quand et où tu veux.



Focalisation sur les examens de diplôme écrits et oraux

Pour te préparer aux examens fédéraux exigeants, nous proposons un contrôle continu des connaissances et une confrontation active à des situations typiques de la fiscalité.



Actualités et exposés succincts

Les thèmes actuels de la fiscalité sont constamment intégrés dans les études.

Qui t'accompagne dans toutes les questions administratives?

Contacts



Manuela Merki
Responsable Formation de diplôme,
Suisse alémanique
EXPERTsuisse SA
Stauffacherstrasse 1, 8004 Zürich
Téléphone +41 58 206 05 35
manuela.merki@expertsuisse.ch



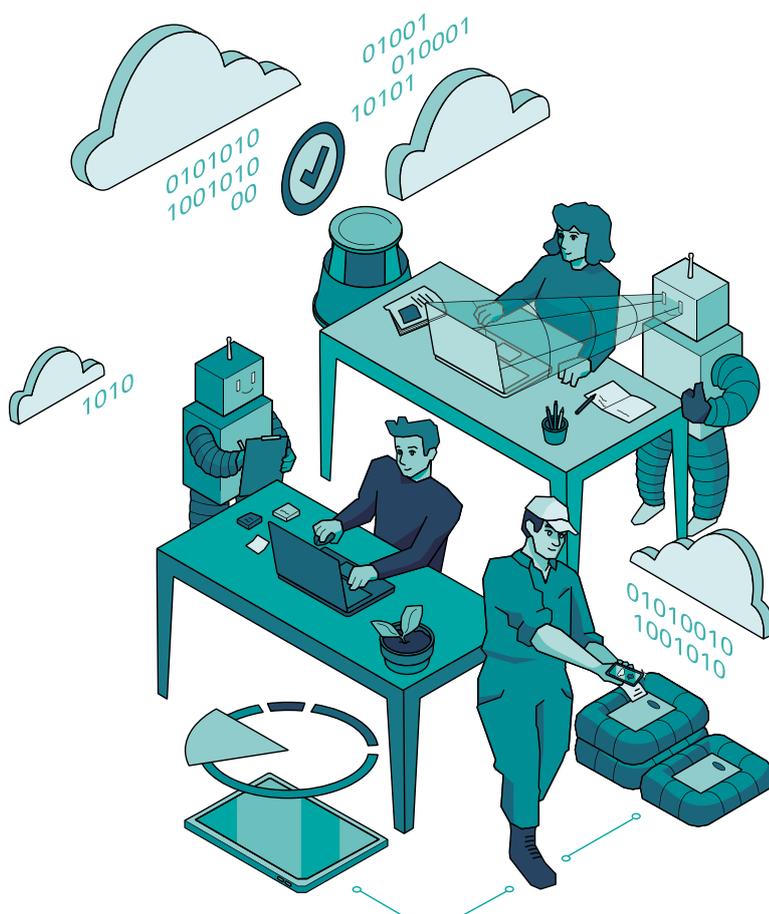
Sercan Erceylan
Responsable Organisation de la formation
professionnelle, Suisse romande
EXPERTsuisse SA
Chemin des Croisettes 28, 1066 Épalinges
Téléphone +41 58 206 05 45
sercan.erceylan@expertsuisse.ch



Marc Michel
Coordinateur Filière d'étude,
Suisse alémanique
EXPERTsuisse SA
Stauffacherstrasse 1, 8004 Zürich
Téléphone +41 58 206 05 30
marc.michel@expertsuisse.ch



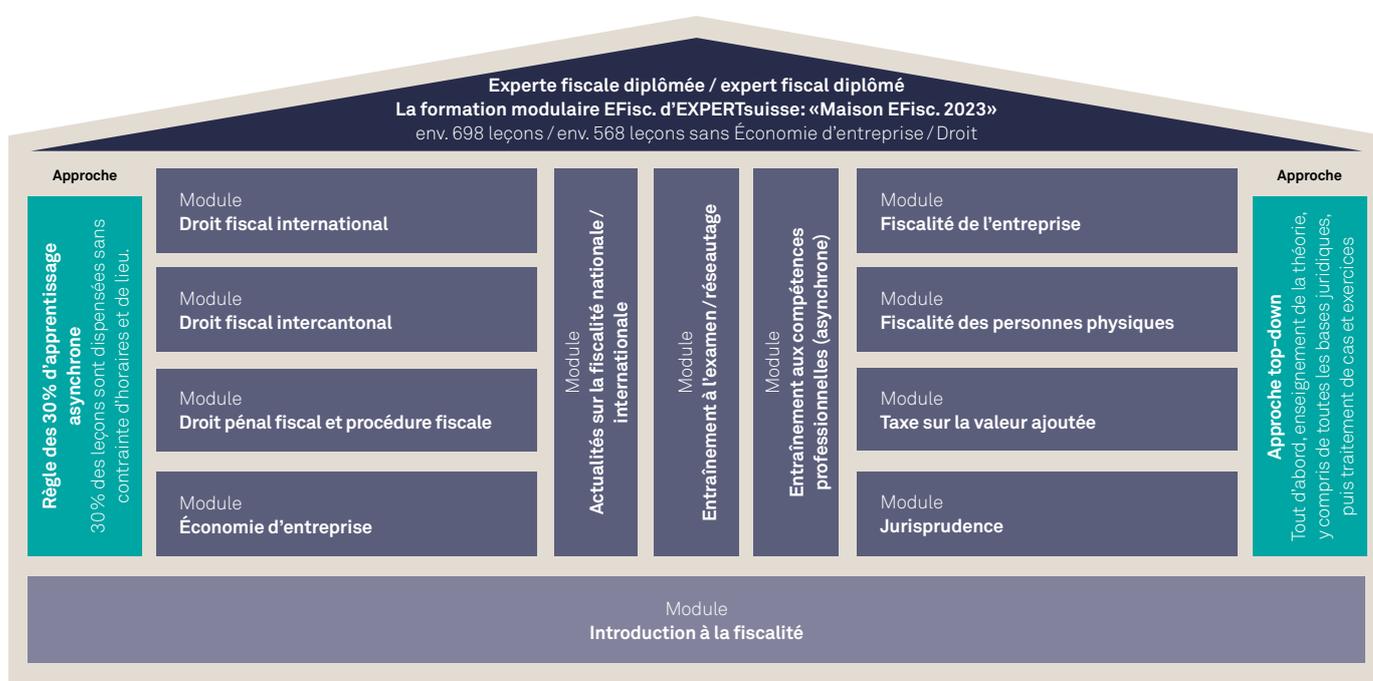
Sandra Marion
Collaboratrice de formation et
projets de formation
EXPERTsuisse SA
Chemin des Croisettes 28, 1066 Épalinges
Téléphone +41 58 206 05 55
sandra.marion@expertsuisse.ch



Étudier dans la maison modulaire EFisc. Que faut-il comprendre par là?

La maison EFisc.

Pendant les études d'expertise fiscale, tu traverses symboliquement une maison composée de douze pièces. Chaque pièce représente un module et un domaine thématique clairement délimité de la fiscalité.



Les **deux modules d'économie d'entreprise et de droit** traitent des thèmes d'économie d'entreprise et de droit pertinents et en lien avec la fiscalité. Ils te préparent aux examens de module.

Sept **modules fiscaux** permettent d'acquérir les compétences fiscales pertinentes (introduction à la fiscalité, TVA, personnes physiques, fiscalité des entreprises, droit pénal fiscal et procédure fiscale, droit fiscal intercantonal et international).

Les **trois modules de préparation aux examens** permettent une préparation complète aux examens de certificat et aux examens fédéraux (actualités, entraînement aux examens et aux compétences professionnelles).

La maison EFisc. présente également **le processus de renforcement des compétences**. D'une part, chaque module comprend un enseignement **théorique approfondi** (approche top-down). D'autre part, la proportion d'unités **d'apprentissage asynchrones** (apprentissage sans contrainte d'horaires et de lieu) rend l'apprentissage plus flexible.

Combien de temps dois-tu consacrer à tes études?

Aperçu des modules

L'apprentissage et le temps d'assimilation qui en découlent sont individuels et dépendent de ta stratégie d'apprentissage. La formation visant à acquérir les compétences fiscales pertinentes comprend les unités d'apprentissage structurées suivantes (indications en leçons de 45 minutes):

Modules	Leçons (valeurs indicatives)
Introduction à la fiscalité	30
Économie d'entreprise en lien avec la fiscalité	54
Droit en lien avec la fiscalité	76
Droit pénal fiscal et procédure fiscale	32
Taxe sur la valeur ajoutée	100
Fiscalité des personnes physiques	80
Droit fiscal intercantonal	28
Fiscalité des entreprises	120
Droit fiscal international	92
Actualités et exposés succincts	30
Entraînement aux examens et réseautage	32
Entraînement aux compétences professionnelles	24
Offre totale, y c. économie d'entreprise et droit en lien avec la fiscalité	698
Offre totale uniquement pour les thèmes fiscaux (hors économie d'entreprise et droit)	568

Explications

- Les études comprennent 698 leçons au total, si tous les modules sont suivis.
- Grâce à la modularisation, toutes les leçons peuvent être suivies au choix sur deux, trois ou quatre ans.
- L'ensemble des modules fiscaux, sans suivre l'économie d'entreprise et le droit, comprend 568 leçons. C'est le cas lors d'une dispense fondée sur la formation spécifique.
- Environ un tiers de toutes les leçons (environ 200) sont asynchrones, ce qui signifie que tu peux les étudier au moment où tu le souhaites. Les leçons asynchrones sont incluses dans l'offre globale.
- Toutes les leçons sont dispensées de manière hybride, ce qui te permet de choisir de participer à l'enseignement synchrone sur site ou virtuellement. Remarque: les unités d'apprentissage asynchrones sont toutes en ligne et sans contrainte d'horaires ni de lieu.
- Un grand nombre de séquences d'enseignement sont numérisées et mises à disposition jusqu'à la fin des études sur une plate-forme. Cela inclut, par exemple, tous les «exposés de la pause-repas».

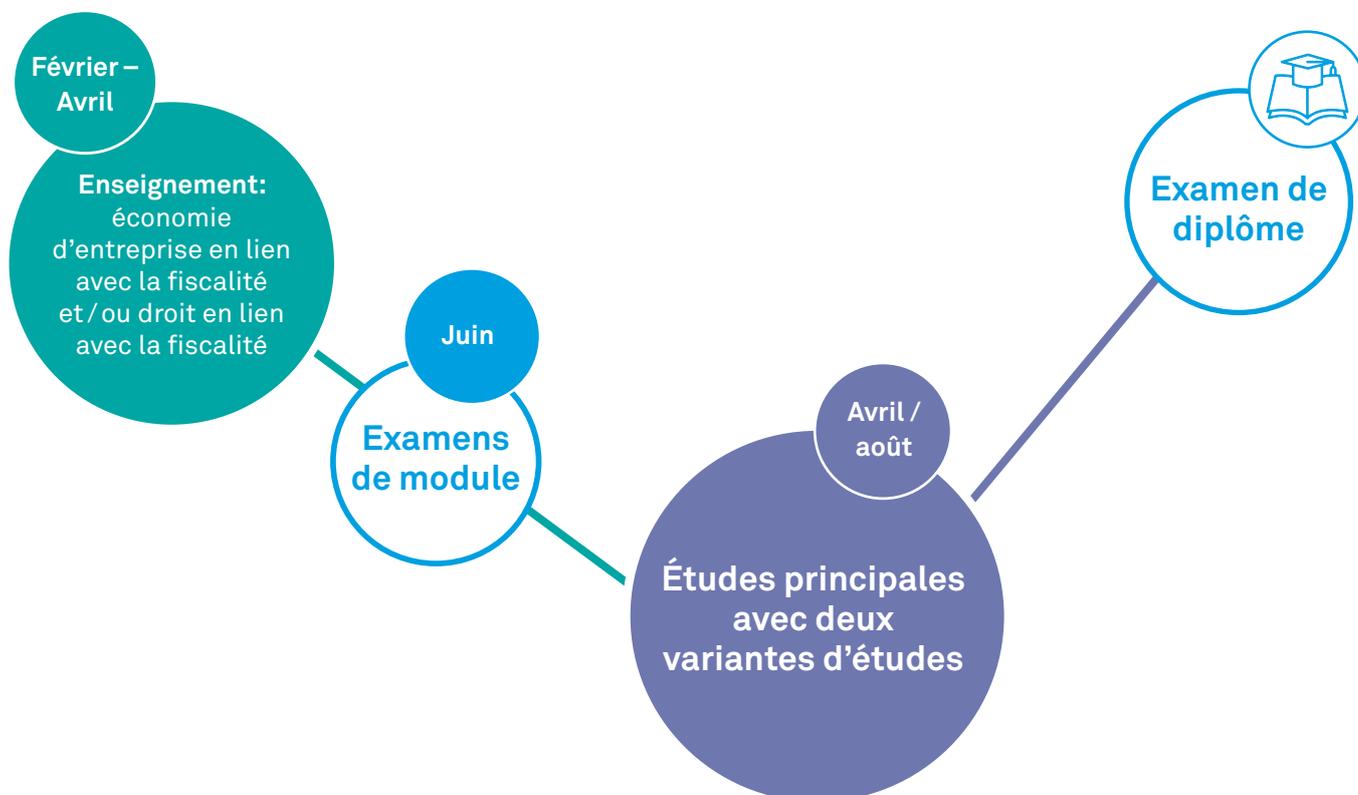
Comment sont organisées les études d'experte fiscale diplômée / expert fiscal diplômé?

Les études comprennent deux parties.

La **première partie** comprend l'enseignement de l'économie d'entreprise en lien avec la fiscalité et du droit en lien avec la fiscalité. Cet enseignement est une préparation aux examens de module. Conformément au nouveau Règlement d'examen, les examens de module Économie d'entreprise et Droit doivent être obtenus deux ans avant l'examen de diplôme.

La **deuxième partie** est le programme principal qui prépare aux examens fédéraux.

Le modèle de formation dans l'ordre chronologique en tenant compte du nouveau Règlement d'examen



«Délai de deux ans» selon le nouveau Règlement d'examen

Quelles variantes d'études puis-je choisir dans les études principales?

Deux variantes d'études: vous pouvez commencer par la «Fiscalité des personnes physiques» ou par la «Fiscalité des entreprises»

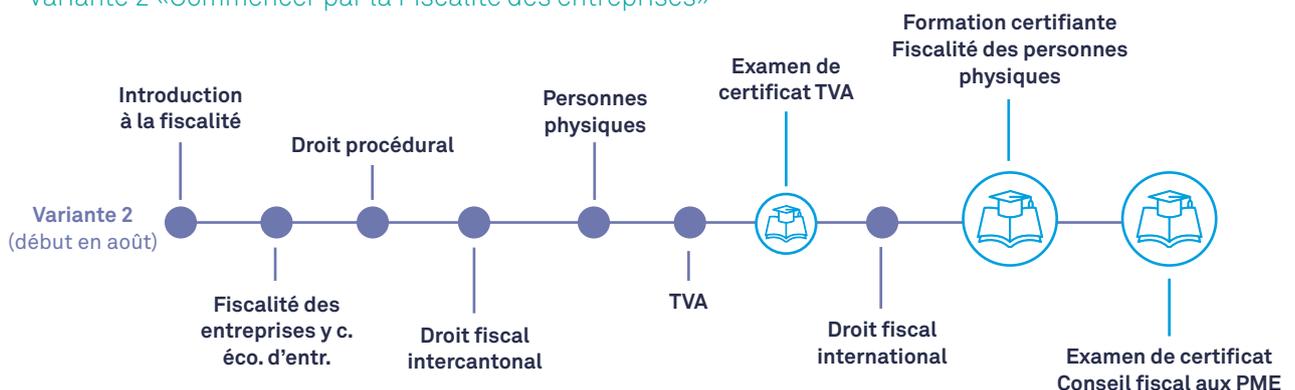
Selon le domaine d'activité et le mandat exercé dans la pratique, les intérêts en matière d'enseignement des thèmes fiscaux pertinents sont différents. Certains souhaitent d'abord aborder les thèmes de la taxe sur la valeur ajoutée et de la fiscalité des personnes physiques, d'autres se focalisent d'abord sur les thèmes de la fiscalité des entreprises. Pour répondre à ces deux types de demandes, il est possible de choisir entre deux variantes d'études.

Les deux variantes d'études ne se distinguent que par leur ordre chronologique. Au total, les contenus enseignés sont identiques, car tous les étudiants passent le même examen de diplôme. Il est important de noter que les deux variantes d'études ont des dates d'inscription différentes.

Variante 1 «Commencer par la Fiscalité des personnes physiques»



Variante 2 «Commencer par la Fiscalité des entreprises»



Quelle est l'importance de l'économie d'entreprise et du droit dans les études d'expertise fiscale?

L'économie d'entreprise et le droit en tant que base

Les modules d'économie d'entreprise et de droit fournissent des bases importantes pour la compréhension des modules fiscaux au cours des études d'expertise fiscale. De nombreux étudiants ont une formation préalable pertinente en économie d'entreprise ou en droit de par leur premier cursus. Dans ce cas, ils peuvent, en accord avec l'organisation des examens, se faire dispenser du module d'économie d'entreprise et/ou de droit. Cela peut entraîner le remboursement d'une partie des taxes d'études.

Bien qu'une dispense soit possible, nous recommandons de suivre les modules d'économie d'entreprise et de droit. Ces modules sont enseignés à un niveau élevé et toujours en rapport avec les thèmes fiscaux. Par exemple, le module d'économie d'entreprise aborde les écritures spéciales relatives à l'assainissement et à la liquidation, et explique les différentes formes d'augmentation et de remboursement du capital-actions, y compris la comptabilisation du droit de timbre d'émission.

Comment acquérir des connaissances en économie ou en droit si je n'ai pas de connaissances préalables?

Lors de l'inscription, tu dois veiller à ce que les modules d'économie d'entreprise et de droit proposés traitent de sujets liés à la fiscalité à un niveau élevé. Il n'y a pas de cours d'introduction permettant d'acquérir les bases en économie d'entreprise et en droit, comme les connaissances fondamentales en droit fiscal suisse ou les techniques de comptabilisation des transactions.

Si tu ne possèdes pas ces bases, tu dois les acquérir par tes propres moyens. Lors d'un entretien de conseil, nous pouvons t'expliquer comment acquérir, en dehors des études d'expertise fiscale, les bases d'économie d'entreprise et de droit qui te font défaut.



L'innovation: formations certifiantes et certificats

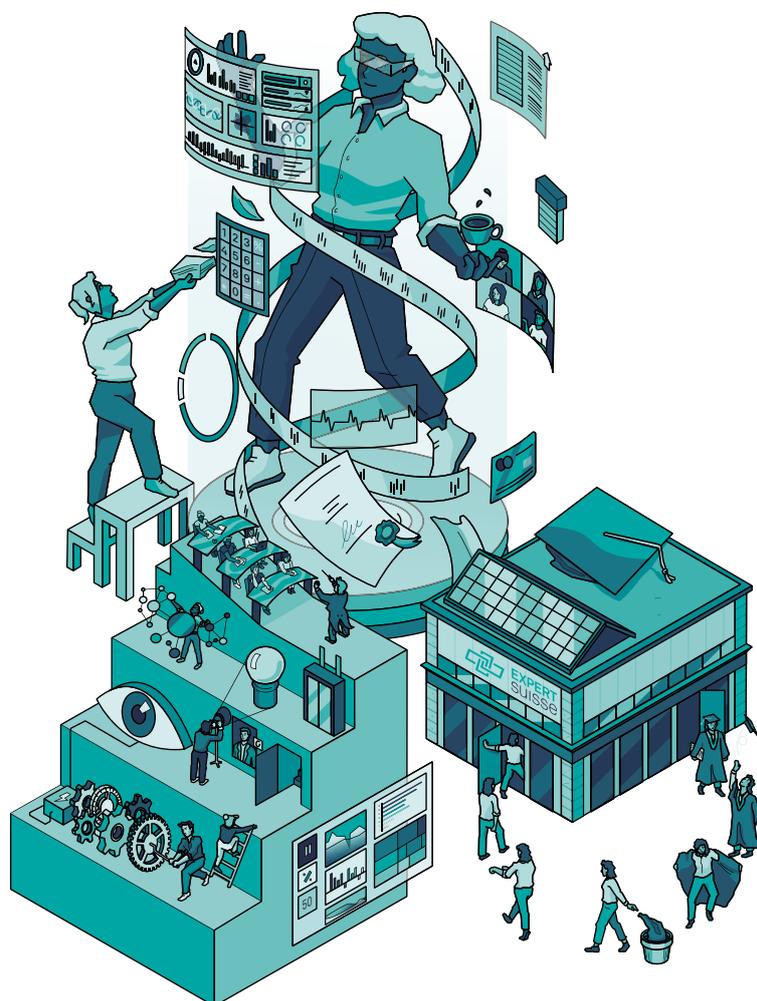
Tu obtiens trois certificats: quoi? Pourquoi? Comment?

Les études d'expertise fiscale, qui mènent aux examens fédéraux de diplôme, intègrent trois certificats dans les domaines thématiques suivants:



Ces trois certificats d'EXPERTsuisse constituent une preuve de tes compétences théoriques et pratiques en matière de fiscalité et attestent de ta maîtrise de thèmes fiscaux exigeants. Les certificats peuvent être communiqués aux employeurs et aux mandataires.

Chaque formation certifiante est sanctionnée par des attestations de connaissances internes à EXPERTsuisse qui exigent un apprentissage constant et une réflexion active sur les compétences transmises. À partir du 1er janvier 2024, les attestations de connaissances des formations certifiantes remplaceront les examens de module. Les formations certifiantes font partie intégrante des études pour tous les étudiants en expertise fiscale et sont également ouvertes aux autres étudiants issus d'entreprises membres ou d'entreprises en dehors du secteur.

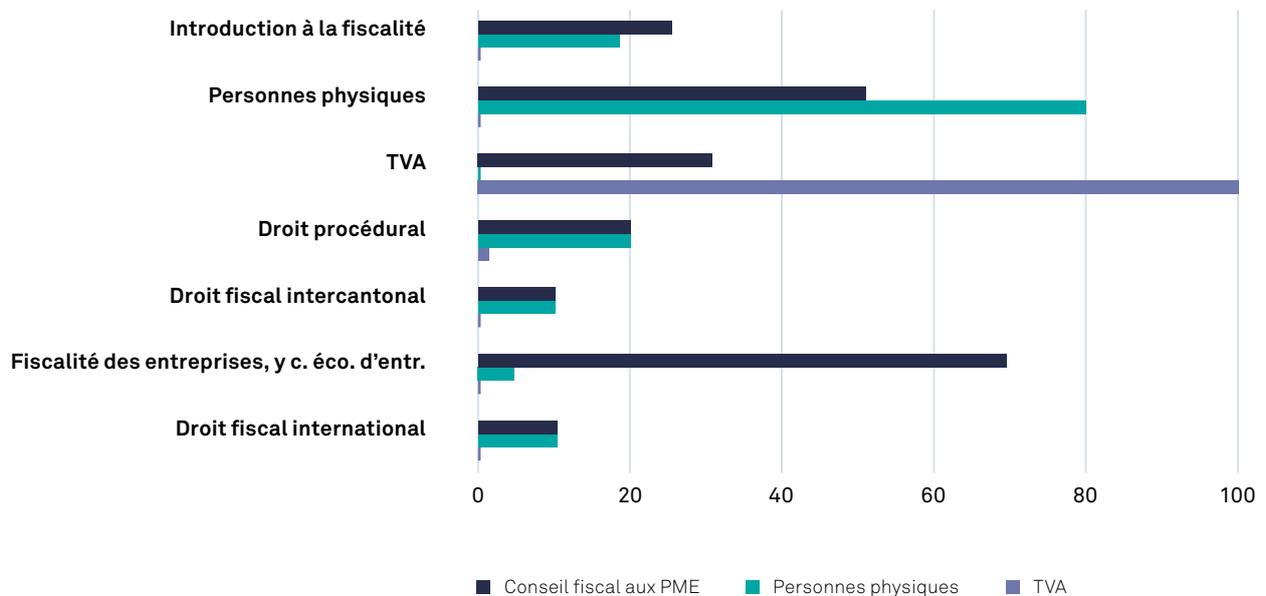


Quel est le contenu des formations certifiantes?

Contenu des formations certifiantes

Les formations certifiantes reposent sur le contenu des études d'expertise fiscale. Les thèmes respectifs des différents modules sont répartis entre les trois certificats.

Une répartition différenciée des contenus est effectuée en fonction des compétences requises dans les formations certifiantes respectives.



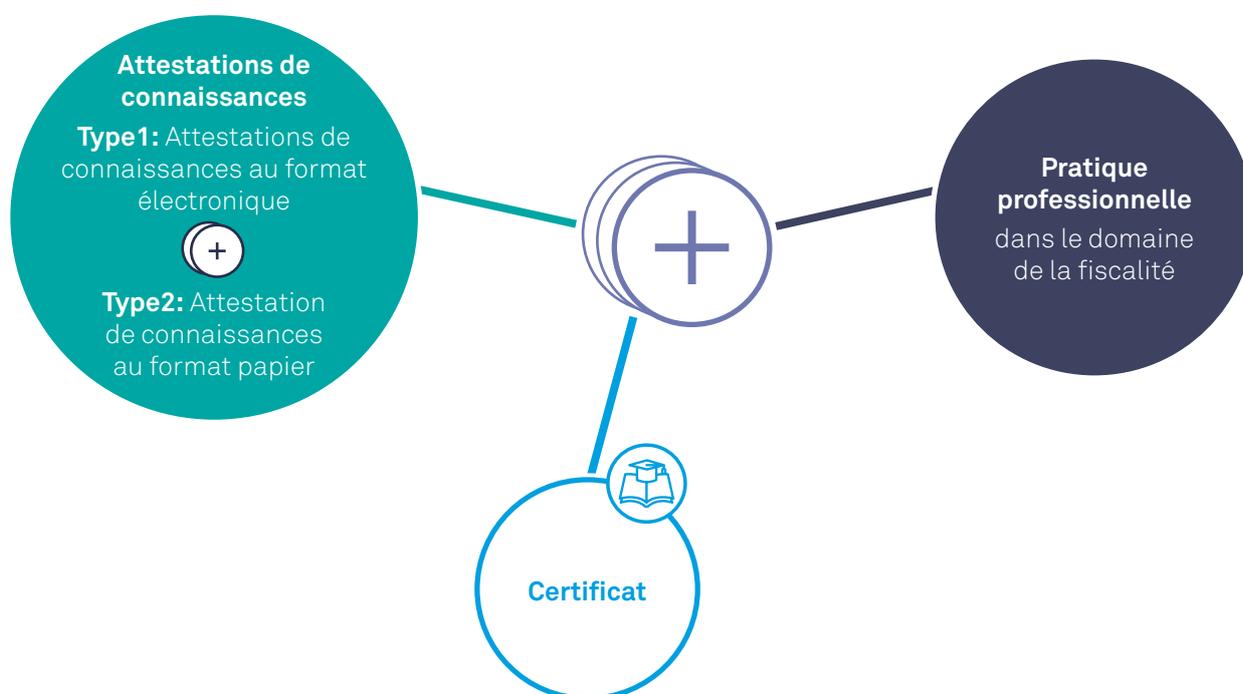
Remarques

- La formation certifiante «TVA» comprend environ 100 leçons.
- La formation certifiante «Fiscalité des personnes physiques» comprend environ 150 leçons.
- La formation certifiante «Conseil fiscal aux PME» comprend environ 200 leçons.

Quelles attestations de connaissances dois-tu passer pour obtenir les certificats?

La voie menant au certificat

Pour obtenir les certificats, tu dois passer avec succès deux attestations de connaissances différentes et apporter la preuve d'une pratique professionnelle.



Les attestations de connaissances au format électronique sont des tests effectués en ligne et qui contrôlent les connaissances techniques (théories, concepts, bases juridiques). L'attestation de connaissances au format papier comprend des questions concernant l'application. Les deux attestations de connaissances sont effectuées au même moment, en termes de calendrier, à la suite des modules concernés.

Un an de pratique professionnelle est nécessaire à l'obtention du certificat dans les domaines de la TVA et de la fiscalité des personnes physiques, tandis qu'une pratique professionnelle de deux ans est requise pour la formation certifiante en conseil fiscal aux PME. Les exigences concernant le contenu de la pratique professionnelle sont définies dans le Règlement d'examen et comprennent le traitement de questions techniques complexes relatives au droit fiscal suisse dans une entreprise privée ou une administration fiscale dans le domaine du conseil fiscal.

Quelles certifications peux-tu obtenir auprès d'EXPERTsuisse?

Chaque formation certifiante est sanctionnée par un certificat avec désignation de la matière concernée. Les certificats sont délivrés par EXPERTsuisse et attestent des compétences acquises dans un domaine de la fiscalité.

Il existe les certifications suivantes:

- Certification en TVA
- Certification en fiscalité des personnes physiques
- Certification en conseil fiscal aux PME

Quel est le montant des frais de cours?

Frais de cours / subventions de la Confédération: financement axé sur la personne

	Formation complète	Réduction pour l'économie d'entreprise	Réduction pour le droit	Formation sans l'économie d'entreprise OU le droit	Formation sans l'économie d'entreprise ET le droit
Non-membres	CHF 33'500 (*23'000)	CHF 1'550	CHF 1'550	CHF 31'950 (*21'450)	CHF 30'400 (*19'900)
Collaborateurs spécialisés – membres individuels (rabais de 10%)	CHF 30'150 (*19'650)	CHF 1'400	CHF 1'400	CHF 28'750 (*18'250)	CHF 27'350 (*16'850)
Collaborateurs spécialisés – membres individuels employés par une entreprise membre (rabais de 20%)	CHF 26'800 (*16'300)	CHF 1'250	CHF 1'250	CHF 25'550 (*15'050)	CHF 24'300 (*13'800)

* après subventions

Remarques

- pack de littérature de base inclus
- toutes les attestations de connaissances incluses pour trois certificats
- les frais de cours sont soumis à la TVA.
- examen des modules économie d'entreprise / droit non inclus
- examen de diplôme non inclus

En fonction des connaissances préalables et des dispenses, les modules d'économie d'entreprise et de droit n'ont pas besoin d'être suivis. Il convient de noter que, malgré toute dispense, les contenus respectifs sont entièrement supposés être des compétences transversales déjà acquises lors de l'examen de diplôme. Si une dispense est accordée pour les modules d'économie d'entreprise et/ou de droit, les frais totaux sont réduits.

Définitions (Règlement d'admission des membres, 15.09.2020; art. 2)

- Les **collaborateurs spécialisés membres individuels** sont «titulaires d'un brevet fédéral ou du titre de bachelier, qui remplissent ainsi les conditions d'admission à une filière débouchant sur [un] diplôme d'expert [...]».
- Les **entreprises membres** sont des «entreprises individuelles, sociétés de personnes et personnes morales ainsi que d'autres organisations autonomes de droit public, dont les activités dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal, du conseil économique/fiduciaire ou de la comptabilité/présentation des comptes ont une importance prépondérante et dont l'organisation et la direction garantissent des prestations de haut niveau».

Subventions de la Confédération: financement axé sur la personne

Tu perçois des subventions de l'État à la fin de tes études: 50% du coût total de la formation (sans les taxes d'examen externes), mais au maximum CHF 10 500.–.

Pour que les subventions du SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation) puissent être versées, les conditions suivantes prévues par la loi doivent être remplies:

- Toutes les factures doivent être établies à l'adresse privée de l'étudiant.
- Les études doivent être suivies dans leur intégralité jusqu'au passage de l'examen de diplôme, la subvention étant indépendante du résultat de l'examen.
- Tu trouveras des informations sur la procédure de demande sur le site Internet du SEFRI:
www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html.



Comment puis-je obtenir un rabais sur le coût des études?

Affiliation en tant que collaborateur spécialisé membre individuel

En t'affiliant à EXPERTsuisse, tu bénéficies d'un rabais. On distingue deux niveaux de rabais:

10%

de rabais

En cas d'affiliation en tant que collaborateur spécialisé membre individuel, ton employeur n'étant pas une entreprise membre d'EXPERTsuisse.

20%

de rabais

En cas d'affiliation en tant que collaborateur spécialisé membre individuel, ton employeur étant une entreprise membre d'EXPERTsuisse.

L'affiliation comme membre individuel est gratuite pour les collaborateurs des entreprises membres d'EXPERTsuisse et doit être demandée lors de l'inscription. Si ton employeur n'est pas une entreprise membre, tu peux demander ton affiliation pour CHF 220.- par an.

Dans les deux cas précités (employeur membre entreprise ou non d'EXPERTsuisse), transmets-nous simplement ta demande d'affiliation comme collaborateur spécialisé membre individuel **avec ton inscription** à la formation.

Du fait de ton affiliation, tu bénéficieras, en plus du rabais sur la formation, des prestations suivantes:

- Abonnement annuel à l'édition numérique de la revue spécialisée «EXPERT FOCUS»
- Abonnement professionnel en ligne avec outils pratiques (gratuit)
- Rabais sur les publications de 10% au moins
- Rabais sur la formation continue (CHF 100 par journée de séminaire)
- Participation gratuite au Congrès annuel d'EXPERTsuisse
- Participation gratuite aux manifestations organisées par les ordres
- Mise en ligne régulière d'informations sur la branche et la profession
- Autres avantages réservés aux membres (p.ex. rabais de flotte)

L'utilisation du label de qualité est réservée aux experts membres individuels.

Que signifie: «Tu obtiens un diplôme fédéral au niveau 8, le plus élevé du cadre national des certifications de la formation professionnelle?»

Reconnaissance maximale (CNC 8)

La formation d'experte fiscale diplômée / expert fiscal diplômé est classée au niveau 8, le plus élevé selon le cadre national des certifications (CNC). La classification est assurée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Le niveau 8 atteste que la profession d'experte fiscale diplômée / expert fiscal diplômé confronte à des situations professionnelles très complexes, qui doivent être maîtrisées grâce à des compétences appropriées. Les études et les quatre années de pratique professionnelle te permettent d'acquérir les compétences très complexes nécessaires et d'obtenir le titre reconnu au plan national et international.

La reconnaissance CNC au niveau 8 atteste que les expertes fiscales diplômées et les experts fiscaux diplômés peuvent agir dans des domaines de compétences vastes et variés:

- dans la gestion stratégique et opérationnelle
- dans l'acquisition de conseils fiscaux
- dans le conseil aux personnes physiques et morales
- dans la réalisation d'audits fiscaux et d'examens de due diligence
- dans la réalisation de contrôles fiscaux (administration fiscale)
- dans la mise en oeuvre des procédures de taxation et de recours (administration fiscale)
- dans la préparation d'expertises et de bases juridiques



